



# Gestion administrative et de l'information



Photo: Poivre - 1<sup>ère</sup> édition: 0609



Aménagement du territoire et développement local



Animations : rejoignez les groupes



Formation



Agro-environnement



Bâtiment



Gestion du bois et de la haie



Cultures & Fourrages et produits cidricoles



Élevage



Conseil aux entreprises : Stratégie



Conseil aux entreprises : Technico-économique

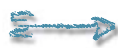
## Appui à la déclaration de surface PAC

La déclaration de surface est un document obligatoire pour le versement de la très grande majorité des aides sur l'exploitation. Un appui pour assurer cette étape importante.



### Les atouts clés

- Se faire aider d'un conseiller maîtrisant les dernières nouveautés réglementaires.
- Se réassurer sur une déclaration ayant un enjeu financier important.
- Simplifier et sécuriser les données lors de modifications importantes des surfaces (agrandissement, mise en société, ...).



### Ce que nous vous proposons

Un appui dans le mois qui précède la date de dépôt de la déclaration PAC pour :

- Ajouter, modifier ou supprimer des îlots ou des parcelles.
- Compléter les feuillets S2 jaune décrivant l'assolement.
- Vérifier l'activation de tous les DPU et si besoin identifier les clauses de transfert à réaliser.
- Intégrer les mesures de la conditionnalité pouvant impacter la déclaration.



### Résultats

- Disposer d'une déclaration PAC prête à déposer sous format papier ou informatique.
- Connaître les règles à respecter sur son exploitation en lien avec la déclaration de surface.

### Public

- Tout agriculteur demandeur d'aides (DPU, aides à la production, aides agro environnementales, ...).

### Les +

- Prestation au temps passé : adaptée aux besoins des exploitants.
- Un conseil de proximité dans vos antennes Chambre d'Agriculture.

### A savoir

- Déclaration possible sur Télépac  
Prestation de début avril au 15 mai.

**Chambre d'Agriculture de la Manche**  
Maison de l'Agriculture  
Avenue de Paris - 50000 SAINT-LÔ Cedex  
Nord Manche : Tél. 02 33 95 46 00  
cotentin@manche.chambagri.fr  
Centre Manche : Tél. 02 33 19 02 60  
bocage@manche.chambagri.fr  
Sud Manche : Tél. 02 33 79 41 70  
baie@manche.chambagri.fr  
www.manche.chambagri.fr

